

In Extenso

RAPPORT DE TRANSPARENCE

Octobre 2021



Sommaire

01	Message de la Présidence	03
02	Le Groupe In Extenso : organisation et gouvernance	04
03	Notre engagement pour la qualité	09
04	Les pratiques de l'indépendance	14
05	La base de rémunération des associés	15
06	Annexes	16
	- Annexe 1 : Déclarations relatives au dispositif qualité, à l'indépendance et à la formation	16
	- Annexe 2 : Structures juridiques	17
	- Annexe 3 : Personnes physiques	18
	- Annexe 4 : Liste des mandats auprès de sociétés ou entités ayant des titres financiers admis aux négociations sur un marché réglementé, établissements de crédit et sociétés de financement	19

Message de la Présidence



Antoine de Riedmatten

Président du Directoire

Lyon, le 29 octobre 2021

En application des dispositions de l'article 13 du règlement européen UE n°537/2014 du 16 avril 2014 et de l'article R.823-21 (décret N°2016-1026 du 26 juillet 2016) du code de commerce, In Extenso publie son rapport de transparence au titre de l'exercice clos le 30 juin 2020.

Ce rapport fournit l'ensemble des informations requises permettant d'apprécier la manière dont nos valeurs guident, en permanence, nos missions et comportements.

Signé électroniquement le 29/10/2021 par
Antoine De Riedmatten

In Extenso
signature électronique



01

02

03

04

05

06

Le Groupe In Extenso : organisation et gouvernance



01

02

03

04

05

06

Historique

Le Groupe In Extenso a été constitué en 1991 au sein du réseau Deloitte pour se concentrer sur les services aux TPE et aux PME que ce soit dans le domaine de l'audit, de l'expertise comptable ou de la gestion sociale, de la paie et autres activités de conseil.

Après plus de deux ans de prise d'indépendance, le Groupe poursuit sa stratégie de développement en étendant sa gamme de prestations au service de ses clients et renforçant son empreinte géographique.

Le groupe clôture ses comptes le 30 juin.



Le Groupe In Extenso : organisation et gouvernance

- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06

Les activités du Groupe In Extenso : chiffres clés

Riche de ses 247 associés, de ses quelques 5 000 collaborateurs et de ses 255 agences, le Groupe In Extenso exerce ses activités de commissariat aux comptes et de conseil aux TPE / PME sur l'ensemble du territoire français et réalise en 2020/2021 un chiffre d'affaires de 425 M€.

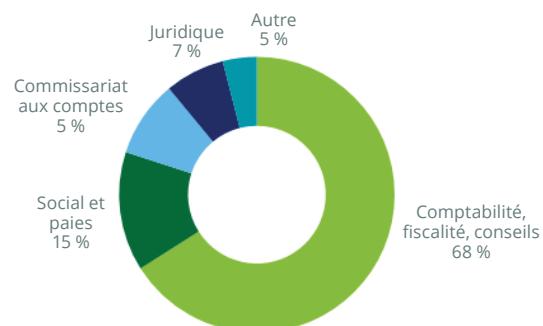
Sur cet exercice, l'activité commissariat aux comptes a dégagé un chiffre d'affaires de 23 M€, se décomposant de la manière suivante en M€ :

- Honoraires EIP : 0,5 M€
- Honoraires non EIP : 22 M€
- Honoraires des autres prestations fournies à des clients
Audit (ex SACC) et autres : 0,5 M€



1

Dont activités réglementées, EC et CAC



Le Groupe In Extenso : organisation et gouvernance

La structure juridique

La société In Extenso & Associés, tête du Groupe In Extenso, est détenue à 70 % par la société Avenir In Extenso et pour 30 % par son partenaire financier.

Avenir In Extenso est une holding détenue à 100 % par les associés opérationnels du groupe.

In Extenso & Associés détient des participations majoritaires dans les holdings régionales et d'autres entités opérationnelles.

Une liste des entités du groupe exerçant une activité de commissariat aux comptes est donnée en annexe 2.



Le Groupe In Extenso : organisation et gouvernance



La gouvernance d'In Extenso & Associés

Le Groupe a retenu une gouvernance à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le Directoire

Antoine de Riedmatten est Président du Directoire d'In Extenso et Associés depuis le 1^{er} avril 2019.

Frank Lamotte en est le Directeur Général.

Le Directoire est composé de ces deux membres personnes physiques nommés par le Conseil de Surveillance.

Le Directoire administre et dirige le groupe sous le contrôle du Conseil de Surveillance, et veille notamment à la réalisation de ses missions et à ce que les engagements en matière de qualité, d'éthique et de respect des règles d'indépendance soient respectés.

Le Directoire s'appuie sur le Comité de Direction National principalement pour réaliser des projets opérationnels.

Le Comité de Direction National

Le Comité de Direction National est composé des Présidents de Région et des membres du Directoire, qui en sont membres de droit. Les réunions sont animées par le Président du Directoire.

Le Comité de Direction National est l'organe de direction du Groupe qui agit en collaboration étroite avec le Directoire.

Il a pour missions de mettre en œuvre les orientations stratégiques déterminées par le Conseil de Surveillance.

De manière générale, il a vocation à intervenir sur tout projet pouvant avoir un impact sur l'organisation ou le suivi de l'activité du Groupe et a compétence pour réaliser toutes études techniques en faisant part de préconisations. Il peut, en particulier, exercer, à la demande du Président, toute mission de suivi de la mise en œuvre de projets spécifiques impactant l'organisation du Groupe.

Le Comité de Direction National est compétent pour suivre l'ensemble des dimensions de la gestion du groupe : production, ressources humaines, commercial.

Le Conseil de Surveillance

Philippe Autran est nommé Président du Conseil de Surveillance d'In Extenso et Associés le 1^{er} avril 2019.



01

02

03

04

05

06

Le Groupe In Extenso : organisation et gouvernance

La gouvernance d'In Extenso & Associés

Le Conseil de Surveillance est composé d'un maximum de 12 membres personnes physiques. Ils sont nommés pour une durée de cinq ans. Leur mandat est renouvelable. Le Président du Conseil de Surveillance d'Avenir I.E. est membre et Président de droit du Conseil de Surveillance d'In Extenso et Associés.

Le Conseil de Surveillance est un organe d'échange sur le développement et la stratégie du groupe, sur le statut de l'associé et d'organisation du groupe.

Le Conseil de Surveillance s'est doté de comités chargés de préparer les travaux et de formuler tous avis et recommandations sur les thèmes dont ils ont la charge. Il dispose notamment d'un comité des Risques dont le rôle est de s'assurer de la maîtrise des risques dans le déploiement de la stratégie du Groupe et du respect de la qualité et des règles applicables aux experts comptables et commissaires aux comptes dans l'exercice de leurs missions.

Les holdings régionales se structureront à terme de la même façon avec un Directoire et un Conseil de Surveillance.



Les associés dans Avenir In Extenso

Avenir In Extenso compte 247 associés opérationnels au 30 juin 2021, dont 112 sont inscrits comme commissaires aux comptes.

Le rôle des associés est d'apporter avec l'ensemble des collaborateurs la meilleure qualité de prestations auprès de ses clients.



01

02

03

04

05

06

Notre engagement pour la qualité



Direction Technique Audit, Direction Qualité Éthique et référents régionaux : respect des normes

Considérant la qualité comme un enjeu stratégique majeur, le Groupe In Extenso s'est doté d'une Direction Technique Audit et d'une Direction Qualité Éthique.

La Direction Technique Audit assure la veille de l'actualité légale, réglementaire, des avis du H3C, de l'ACPR, de l'AMF et des positions de la CNCC pour relayer les informations auprès des équipes d'audit. Elle alimente et met à jour notre intranet (Nexty) qui reprend les principaux textes et positions en vigueur et les outils que nous avons pu développer pour le bon déroulement de nos missions dans le respect de nos règles professionnelles.

Elle a également la charge du déploiement, incluant les aspects formation,

et de la maintenance du logiciel d'audit mis à la disposition de tous les collaborateurs affectés à cette activité.

La culture de la consultation est largement développée au sein du Groupe et la Direction Technique Audit répond régulièrement aux interrogations des auditeurs sur des problématiques techniques comptables ou méthodologiques mais également sur l'établissement des rapports complexes, des procédures d'alertes et des révélations.

La Direction Qualité Éthique a en charge la mise en œuvre des procédures sur les aspects déontologiques notamment les aspects indépendance. Elle diligente le contrôle qualité audit annuel et assure le bon déroulement des contrôles externes.

Elle est également amenée à répondre à des consultations, parfois conjointement avec la Direction Technique Audit, sur différents sujets d'indépendance ou de situations délicates dans le déroulement de nos missions.

Ces deux Directeurs s'appuient sur des référents dans chacune des régions du groupe afin d'avoir un relai au plus près des équipes sur le terrain.

Les actions de ces deux Directions concourent à faire progresser les équipes vers davantage de qualité et d'excellence dans la réalisation de leurs missions, dans le respect des règles de la profession.



01

02

03

04

05

06

Notre engagement pour la qualité



01

02

03

04

05

06

Acceptation et maintien des missions

Les règles applicables sont définies par le Code de déontologie des commissaires aux comptes.

Les procédures internes applicables en matière d'acceptation des clients et des missions sont définies par la Direction Qualité Risques et mises à disposition de tous les associés et collaborateurs sur notre intranet (Nexty).

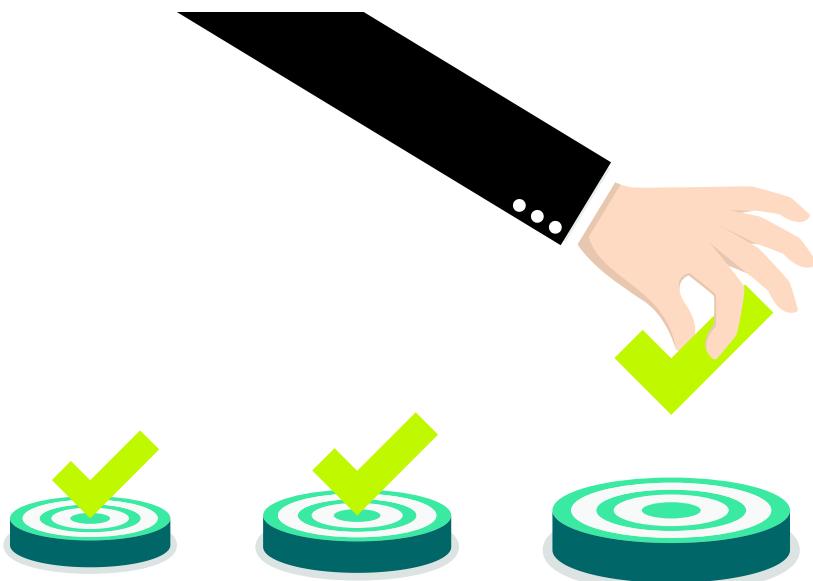
Avant l'entrée en relation d'affaires avec un client, les équipes doivent s'assurer qu'il n'existe pas de situation de conflit d'intérêts ou d'incompatibilité ou de risques de perte d'indépendance.

La fiche d'acceptation client renseignée par l'équipe est visée par l'associé responsable du dossier.

La décision annuelle du maintien du client fait également l'objet d'une formalisation dans le dossier de l'exercice.

Réalisation des missions

L'exécution des missions repose sur l'application des normes d'audit issues de différents référentiels : Normes internationales d'audit (« ISA ») de l'IAASB, Normes d'Exercice Professionnel françaises (NEP), tout en tenant compte des avis du H3C et la doctrine professionnelle de la CNCC.



Notre engagement pour la qualité

Revue indépendante

Pour les mandats considérés comme à risque, il est prévu qu'une revue indépendante soit réalisée avant l'émission des rapports sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés quand cela trouve à s'appliquer.

Cette revue indépendante est réalisée en priorité par un commissaires aux comptes inscrit, ou dans certains cas par un manager expérimenté, qui n'intervient pas sur la mission pour effectuer la revue en toute indépendance et objectivité.

La revue a pour principal objectif d'analyser les sujets d'audit clés et de s'assurer de la cohérence entre les documents de synthèse et les rapports émis.



Contrôle qualité interne

Afin de nous assurer du plus haut niveau de qualité dans la réalisation de nos missions, nous procédons à des contrôles de qualité de toutes nos activités.

Plus particulièrement pour l'activité audit, nous déployons un contrôle qualité annuel sur la base d'un plan de rotation afin que tous les associés soient contrôlés au moins une fois tous les trois ans.

Dans la construction de notre plan de rotation du contrôle nous pouvons être amenés à anticiper certains contrôles, introduisant ainsi une part d'imprévisibilité des interventions. La Direction Qualité Éthique donne également des instructions aux contrôleurs pour orienter la sélection vers des dossiers dits « à risques ».

Ces interventions sur site sont aussi l'occasion de procéder à des contrôles sur des procédures transverses comme le respect des déclarations d'indépendance personnelle, la bonne formalisation et documentation de l'acceptation et du maintien des clients.

Le résultat des contrôles est partagé avec les organes de gouvernance au plan national et régional et des plans d'action sont établis en conséquence.



01

02

03

04

05

06

Notre engagement pour la qualité

Gestion du personnel

Recrutement

Tous les candidats à des postes d'auditeurs passent au moins deux entretiens pour vérifier l'adéquation de leurs compétences avec nos besoins. Nous procédons également à des tests de personnalité que nous partageons avec le candidat lors du deuxième entretien.

Le Groupe privilégie la spécialisation des équipes d'audit, et les collaborateurs recrutés pour travailler dans cette activité sont prioritairement affectés aux missions de commissariat aux comptes.

Le contrat de travail du collaborateur qui nous rejoint intègre des clauses relatives à l'éthique, à l'indépendance et au secret professionnel.

Lors de leur entrée, les nouveaux collaborateurs sont tenus de suivre des formations notamment sur l'éthique, l'indépendance et la confidentialité.

Le Code d'Ethique et de Comportement Professionnel du Groupe est remis à chaque nouveau entrant. Ce Code met en avant 12 principes éthiques en cohérence avec les 4 valeurs du Groupe : intégrité, excellence dans le service au client et engagement mutuel et force issue de la diversité culturelle.

Chaque année, les associés et les collaborateurs confirment qu'ils se sont comportés conformément à ces principes et ces valeurs.

Formation

Le développement et le maintien des compétences de nos associés et collaborateurs est un enjeu stratégique pour le Groupe pour assurer des missions de qualité dans le respect des règles et normes de la profession.

Le Groupe définit ainsi chaque année un plan de formation en lien avec l'actualité technique

et professionnelle, avec les demandes des régions et avec les constats qui ont pu être faits lors des contrôles qualité. Chaque collaborateur bénéficie d'un parcours de formation labellisant suivi dans notre portail RH.

Une réunion annuelle est organisée par la Direction Technique Audit à l'attention des associés et des managers pour présenter l'ensemble des nouveautés tant techniques que méthodologiques.

Les associés et collaborateurs peuvent également choisir de participer à des actions de formations organisées à l'extérieur du Groupe.



01

02

03

04

05

06

Notre engagement pour la qualité

Contrôle externe selon l'art L821-9 du code de commerce

La dernière intervention du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes a eu lieu entre avril et juin 2021. Il s'agit du premier contrôle du Groupe In Extenso indépendant.



- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06

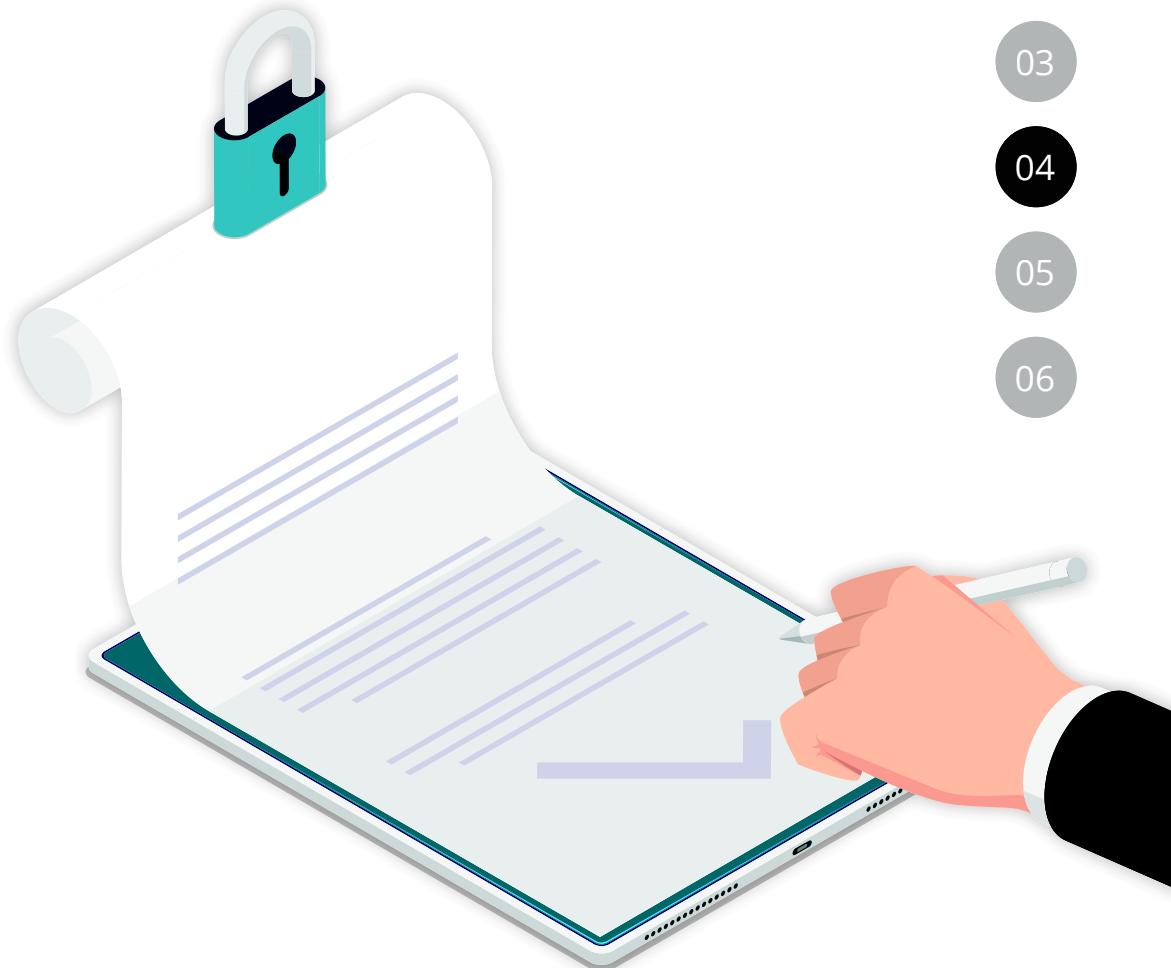
Les pratiques d'indépendance

L'indépendance est le socle même de notre profession et le Groupe In Extenso y attache une importance particulière et veille au respect des règles du code de déontologie de la profession des commissaires aux comptes.

Le Groupe a mis en place des procédures pour identifier, dans la démarche d'acceptation du nouveau client, les situations de possible conflits d'intérêts ou de perte d'indépendance.

Tous les associés et collaborateurs du Groupe sont tenus de respecter les règles d'indépendance de la profession qui sont rappelées dans une rubrique dédiée de notre intranet : indépendance financière, personnelle, professionnelle. Ils confirment annuellement qu'ils ont respecté les règles d'indépendance et plus généralement les règles du Code de déontologie des commissaires aux comptes et du Code d'éthique et de comportement professionnel du Groupe. Ces confirmations font l'objet d'une revue par sondage lors des contrôles qualité annuels.

Pour se conformer aux règles en matière de rotation des associés signataires sur les mandats EIP et leurs filiales significatives, le Groupe suit avec attention chacun de ces mandats et assure la transition vers un autre signataire à la fin de la période de 6 ans.



01

02

03

04

05

06

La base de rémunération des associés

Les revenus des associés sont constitués d'une partie fixe et d'une partie variable ainsi que de dividendes versés par les structures dans lesquelles ils sont actionnaires. La partie variable est fonction de la réalisation d'objectifs individuels et collectifs, objectifs qui sont liés à des critères qualitatifs et quantitatifs.



- 01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06

Annexe 1

- 01 
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06

Déclarations relatives au dispositif qualité, à l'indépendance et à la formation

Lyon, le 29 octobre 2021

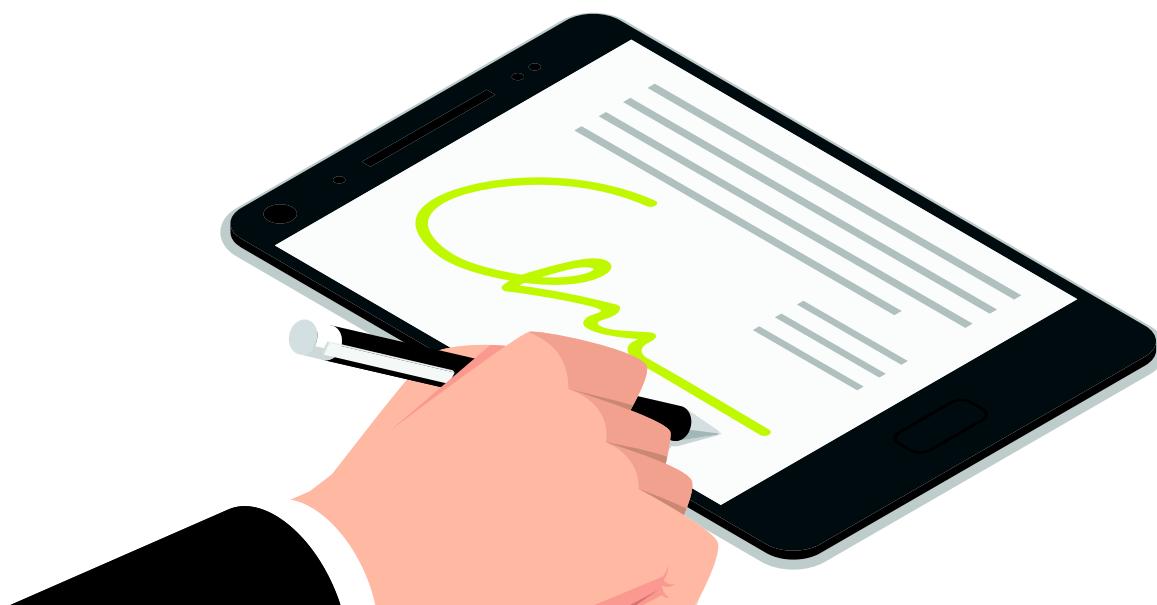
Nous confirmons, en application des dispositions de l'article 13 du règlement européen UE n° 537/2014 et de l'article R. 823-21 du Code de commerce (décret n° 2016-1026 du 26 juillet 2016), que :

- nous estimons avoir pris des mesures raisonnables, visant à permettre le respect des dispositions légales et réglementaires qui nous sont applicables ;
- des contrôles sont en place en vue de s'assurer du respect des règles d'indépendance décrites dans le présent rapport ;
- la politique de formation décrite dans le présent rapport vise à assurer le respect des dispositions des articles L. 822-4 et R. 822-21 du Code de commerce ou le cas échéant à y remédier.

Antoine de Riedmatten
Président du Directoire

Signé électroniquement le 29/10/2021 par
Antoine De Riedmatten

In Extenso
signature électronique



Annexe 2

-  01
-  02
-  03
-  04
-  05
-  06

Structures juridiques

Les activités d'audit du Groupe In Extenso ont été exercées au cours de l'exercice clos le 30 juin 2021 au travers de 34 sociétés, soit, par ordre alphabétique :

- Audit Aquitaine Commissariat aux comptes SARL
- Bh Audit
- BMS
- Cabinet Garnier
- Cabinet Husson SAS
- Cabinet Saint Macary
- Christophe Lambert
- COGES
- DAVECC SAS
- Durand et Associés
- In Extenso Audit Alsace
- Fiduciaire Expertise Commissariat et Développement
- In Extenso Audit
- In Extenso Alençon
- In Extenso Auvergne Rhône-Alpes
- In Extenso Bretagne
- In Extenso Centre Est
- In Extenso Centre Ouest
- In Extenso Charente
- In Extenso Dordogne
- In Extenso Eure
- In Extenso IDF Audit
- In Extenso IDF EX&Com Audit
- In Extenso Ile-de-France
- In Extenso Mont Blanc
- In Extenso Nord Audit
- In Extenso Ouest Audit
- In Extenso Picardie Ile-de-France
- In Extenso Provence
- In Extenso SECAG
- In Extenso Strasbourg Nord SA
- Lesaine Casteleyn Lecrocq
- MFG Audit
- Sterenn



Annexe 3

- 01 
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06

PERSONNES PHYSIQUES

Liste des 17 personnes physiques du groupe In Extenso exerçant des missions de contrôle légal en leur nom propre au 30 juin 2021 :

- ALLIMANT Daniel
- AMPHOUX Didier
- ASSIE Claude
- BERTUCCI Didier
- BOURBON Jacques
- BUCHSER Michel
- CASAUBON Gilles
- DESBONNETS Patrice
- GRIMAUD PORCHER Françoise
- LAMBERT Christophe
- MANCINI Marc
- MISERY Éric
- PETIT Cyrille
- SERRANO-SANCHEZ Emmanuelle
- SIMARD Thierry
- TERRISSON CARTIER Philippe
- THELU Philippe



Annexe 4

-  01
- 02
- 03
- 04
- 05
- 06

Liste des mandats auprès de sociétés ou entités ayant des titres financiers admis aux négociations sur un marché réglementé, établissements de crédit et sociétés de financement

La liste des sociétés ou entités concernées pour lesquelles le cabinet a effectué une mission de contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé a été établie conformément à l'article R823-21 du Code de commerce.

Entités ayant des titres admis aux négociations sur un marché réglementé

Entité	Structure portant le mandat
LNA Santé	In Extenso Audit

Sociétés de financement

Entité	Structure portant le mandat
ARKEA Crédit-Bail	Sterenn
Financo	Sterenn

In Extenso

Siège social

In Extenso
106 cours Charlemagne
69002 Lyon
Tél. : 04 72 60 37 00
www.inextenso.fr | magazin.inextenso.fr